

La gestion forestière et l'approvisionnement responsable

Interholco s'engage à l'application d'une gestion forestière responsable et d'un approvisionnement durable.

Cela signifie en premier lieu que tous nos approvisionnements, qu'ils proviennent de nos propres forêts comme de celles de nos fournisseurs tiers, sont issus d'une démarche écologiquement et socialement responsable, notre objectif étant la gestion durable de ces forêts.

Ceci s'applique non seulement à Interholco, mais aussi à toute sa chaîne d'approvisionnement (en propre ou tierce partie).

En parallèle, nous devons nous assurer de la conformité avec toute législation forestière, sociale et environnementale en vigueur.

Enfin, nous devons agir dans le respect des traités internationaux pertinents ainsi que des réglementations commerciales et entrepreneuriales.

Nous avons le souci de protéger les droits de l'homme pour les parties concernées.

Notre politique est:

- de traiter tous nos fournisseurs de manière égale et équitable;
- de maintenir un engagement actif en faveur des normes légales ainsi que des pratiques sociales et éthiques
- de continuer à améliorer notre connaissance concernant les pratiques d'approvisionnement responsable pour tout ce qui relève des aspects sociaux et environnementaux.

Interholco s'engage à ne pas être impliqué dans les activités suivantes, jugées inacceptables:

- a) l'exploitation forestière illégale ou le commerce illégal de bois ou de produits forestiers;
- b) la violation des droits de l'homme ou des droits traditionnels dans le cadre d'opérations forestières;
- c) la destruction des Hautes Valeurs de Conservation¹ dans le cadre d'opérations forestières;
- d) la conversion importante de forêts en plantations ou à des fins non forestières;
- e) l'introduction d'organismes génétiquement modifiés² dans le cadre d'opérations forestières ;

- f) la violation de l'une des conventions fondamentales de l'OIT³.

La mise en œuvre de cette politique par Interholco se fait de façon:

1. graduelle, au travers d'un processus d'amélioration continue, adapté à la situation de nos propres sociétés ainsi qu'à celle de nos fournisseurs ;
2. crédible, grâce à des systèmes de suivi transparents qui assurent la traçabilité et la performance ;
3. fiable, suivants des normes de bonne gestion forestière et des droits de l'homme, reconnues à l'échelle internationale (par exemple FSC® ou PEFC™) ;
4. précise, par l'évaluation des pays d'origine et, si nécessaire, de celle de chaque fournisseur.

Ce processus fait l'objet d'une certification continue par des auditeurs externes qualifiés.

En respect de cette charte, chaque fournisseur doit respecter l'engagement de Interholco, en particulier:

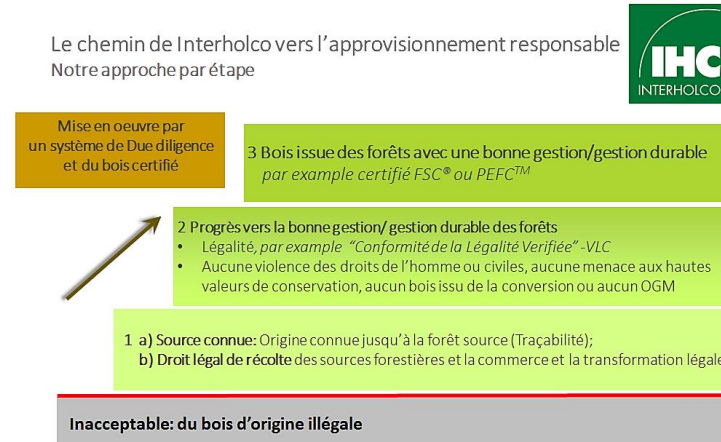
- s'assurer de la conformité aux exigences juridiques nationales et internationales ;
- respecter les droits fondamentaux de l'homme ;
- éviter les impacts négatifs sur les communautés concernées ;
- adopter des pratiques commerciales éthiques.

Nous allons:

- examiner tous nos fournisseurs, dans le but de s'assurer de la conformité avec nos exigences ;
- fixer des objectifs et mettre en œuvre des plans d'action visant à l'amélioration de notre chaîne d'approvisionnement ;
- reconnaître les réalisations de nos fournisseurs.

¹ Tels que définis par FSC-STD-01-001 (V5-0), 2012: HVC 1 – La diversité spécifique; HVC 2 Les écosystèmes et mosaïques forestières au niveau du paysage; HVC 3 –Les écosystèmes et habitats; HVC 4 – Les écosystèmes qui fournissent des services critiques; HVC 5 –Les besoins des communautés; HVC 6 – Les valeurs culturelles.

² Tels que définis par FSC-STD-01-001 (V5-0), 2012



³ Tels que définis dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.